

MUSÉE ESPACE AUTOMOBILES Matra



18/04/2026

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



SOMMAIRE

- Bienvenue au Musée Espace Automobiles Matra.....	2
- Présentation de l'établissement.....	2
- Droit d'entrée au Musée Matra.....	2
- Prestation proposée par l'établissement.....	2
- Informations sur l'accessibilité des prestations.....	3
- Vous êtes en situation de handicap visuel.....	4
- Vous êtes en situation de handicap moteur.....	5
- Vous êtes en situation de handicap auditif.....	6
- Vous êtes en situation de handicap mental.....	6
- Fiche synthétisée sur l'accessibilité de l'établissement.....	7-8
- Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité..	9
- Formation du personnel.....	9
- Les pièces administratives.....	10
- Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées ».....	11
- Annexes.....	12
- Plaquette 'Bien accueillir les personnes handicapées' en version web.....	12
- Plan des locaux.....	12
- Guide de visite du musée.....	13
- Charte du labellisé.....	14-15-16

Les textes de références

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.




<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

- Bienvenue à **l'Espace Automobiles Matra**. Toute l'équipe est ravie de vous accueillir et se tient à votre disposition pour tout renseignement nécessaire.

Le musée est entièrement accessible et le personnel d'accueil est régulièrement formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.



RE PUBLIQUE FRANÇAISE

Le musée est actuellement labellisé 'Tourisme et Handicap' pour le handicap moteur  le handicap mental  et le handicap auditif 

- Présentation de l'établissement

Nom de l'établissement : **MUSÉE ESPACE AUTOMOBILES MATRA**

Type de l'établissement : **ERP**

Catégorie de l'établissement : **3^{ème} catégorie de type Y**

Adresse : 17, rue des capucins 41 200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Téléphone : 02 54 94 55 58

Mail : museematra@romorantin.fr

Suivez-nous sur les réseaux :



- Droit d'entrée au Musée Matra

Le tarif réduit est appliqué pour la personne en situation de handicap **sur présentation de la carte d'invalidité**. L'accompagnant doit quant à lui s'acquitter d'une entrée à tarif individuel.

Les chiens-guides ou d'assistance sont les bienvenus au musée.



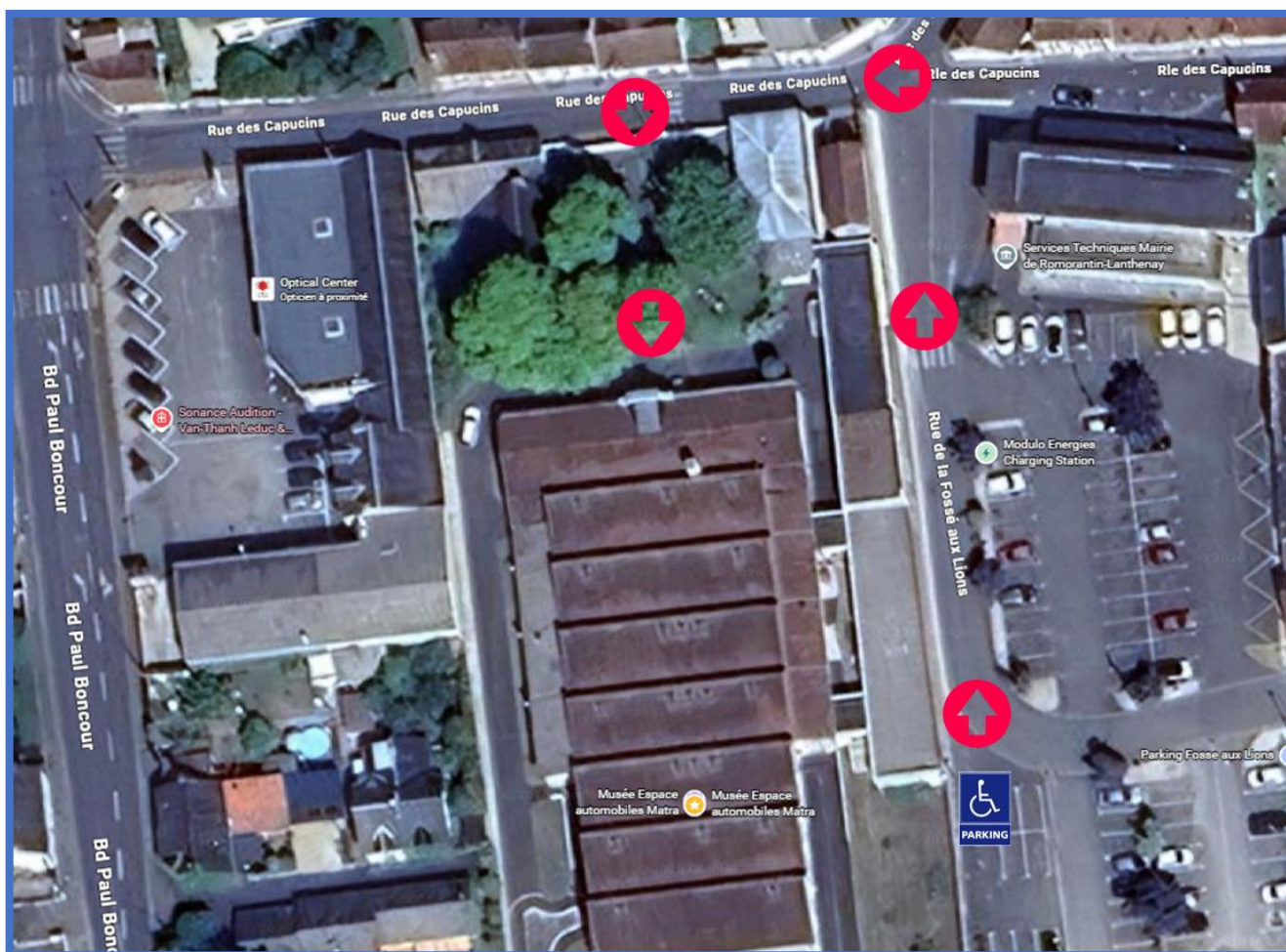
- Prestation proposée par l'établissement

Dans un espace clair et chaleureux, l'Espace Automobiles Matra vous présente plus de 70 véhicules répartis sur 3000 m². Deux niveaux d'exposition sont proposés pour revivre l'histoire de ce grand constructeur. L'aventure industrielle, un palmarès sportif unique ainsi que des prototypes se côtoient harmonieusement.

Vous retrouvez également 2 fois/an une exposition temporaire qui vient compléter habilement la saga Matra.

- Informations sur l'accessibilité des prestations

- Pour accéder au musée Matra depuis la voirie, un stationnement PMR se situe sur le parking situé à 60 M.
Une dépose directement dans la cour du musée est possible sur simple demande au personnel d'accueil : en amont par téléphone ou par e-mail, ou encore le jour de votre visite.



- L'établissement est accessible pour tous, excepté les bornes vidéo situées sur le parcours de visite (pas de possibilité de sous-titrages sur les films projetés).
- **L'accès au sous-sol** se fait par le biais d'un ascenseur.
- **La salle située à l'extrémité gauche du musée** est accessible depuis l'extérieur ; demander au personnel d'accueil pour y accéder.
- **Un fauteuil roulant est disponible à l'accueil** pour les personnes ayant des difficultés à circuler longtemps en marchant ; Penser à le réserver en amont ou à le demander dès votre arrivée au personnel d'accueil.



Vous êtes en situation de handicap visuel

- Vous pouvez venir accompagné de **votre chien-guide**.
- Certaines contraintes liées à la collection présentée au Musée demeurent toutefois.
- **Pour votre sécurité et votre confort** de visite, nous vous conseillons de **venir accompagné** pour vos déplacements.
- Des points audios sont présents sur le parcours de visite pour vous permettre de découvrir l'histoire de la marque.





Vous êtes en situation de handicap moteur

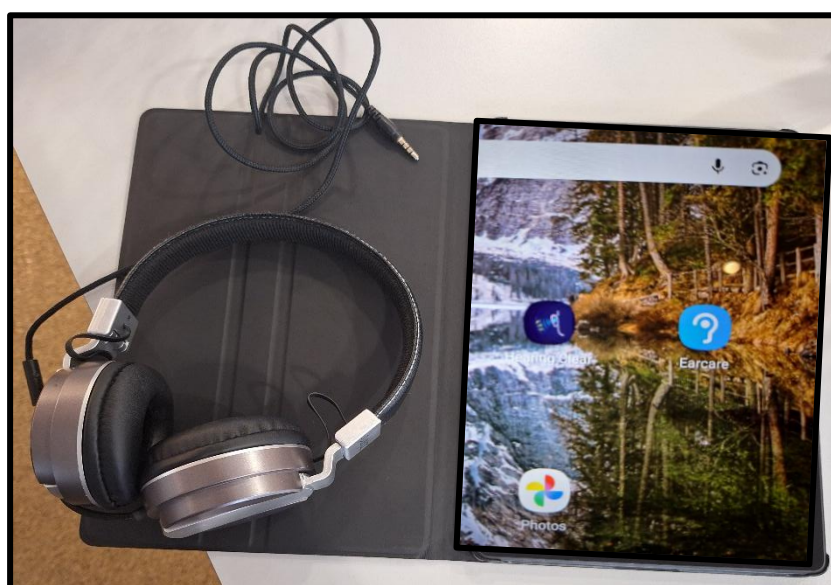
- Vous êtes fatigués ou fatigable : vous êtes **prioritaire** à la caisse de la billetterie (un justificatif peut vous être demandé).
- Vous vous fatiguez rapidement, des **places assises** sont disposées tout le long de la visite. Vous pouvez **emprunter un fauteuil roulant** à l'accueil.
- Vous vous déplacez en fauteuil roulant : le musée est entièrement prévu à cet effet.
- Stationnement et accès : un emplacement PMR est prévu sur le parking situé près du musée. Vous pouvez toutefois demander à l'accueil de **vous faire déposer dans l'enceinte du musée** avant un stationnement sur le parking extérieur.





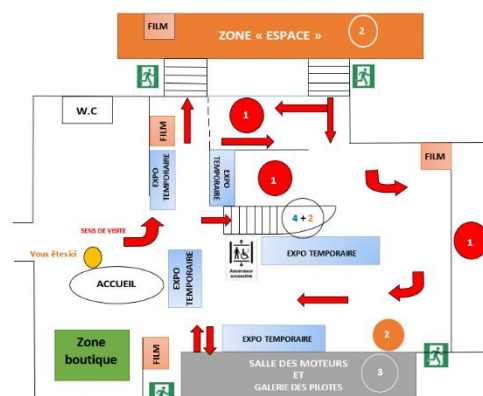
Vous êtes en situation de handicap auditif

- Vous êtes malentendants ? vous pouvez utiliser **notre amplificateur de sons** le temps de votre visite (une consigne vous sera demandée).
- Si vous êtes appareillés, il suffit de régler votre prothèse sur la position 'T' ou 'MT' pour bénéficier de l'amplification du son (nous vous conseillons toutefois de vous renseigner auprès de votre audioprothésiste).
- **Les cartels et divers textes** vous fournissent des explications sur l'histoire de la marque et de chaque modèles exposés.



Vous êtes en situation de handicap mental

- **Pour votre sécurité et confort de visite**, nous vous conseillons de **venir accompagné** du fait de certaines contraintes liées à la muséographie et aux sons.





Accessibilité de l'établissement

Bienvenue à l'ESPACE AUTOMOBILES MATRA

- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous
 - oui non
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services
 - oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel sera formé.



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé oui non
- Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : museematra@romorantin.fr – 02 54 94 55 58



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET: 214 101 941 000 18

Adresse : 17, rue des capucins 41 200 ROMORANTIN - LANTHENAY



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. BORNES VIDÉOS



Ce service sera accessible le



Ce service ne sera pas accessible



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

Oui Non

- LES PIÈCES ADMINISTRATIVES

■ Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014

■ ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie : une attestation mise à jour annuellement décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes en situation de handicap et leurs justificatifs.

Notre personnel est sensibilisé aux différents handicaps et suit régulièrement des formations à ce sujet.

Il est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap et est capable d'aider, de conseiller et d'orienter les publics.

L'ensemble des pièces administratives du registre d'accessibilité du musée Matra peuvent être demandées à l'accueil.

Vous pouvez également les demander par e-mail : museematra@romorantin.fr

- PLAQUETTE « BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES »

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

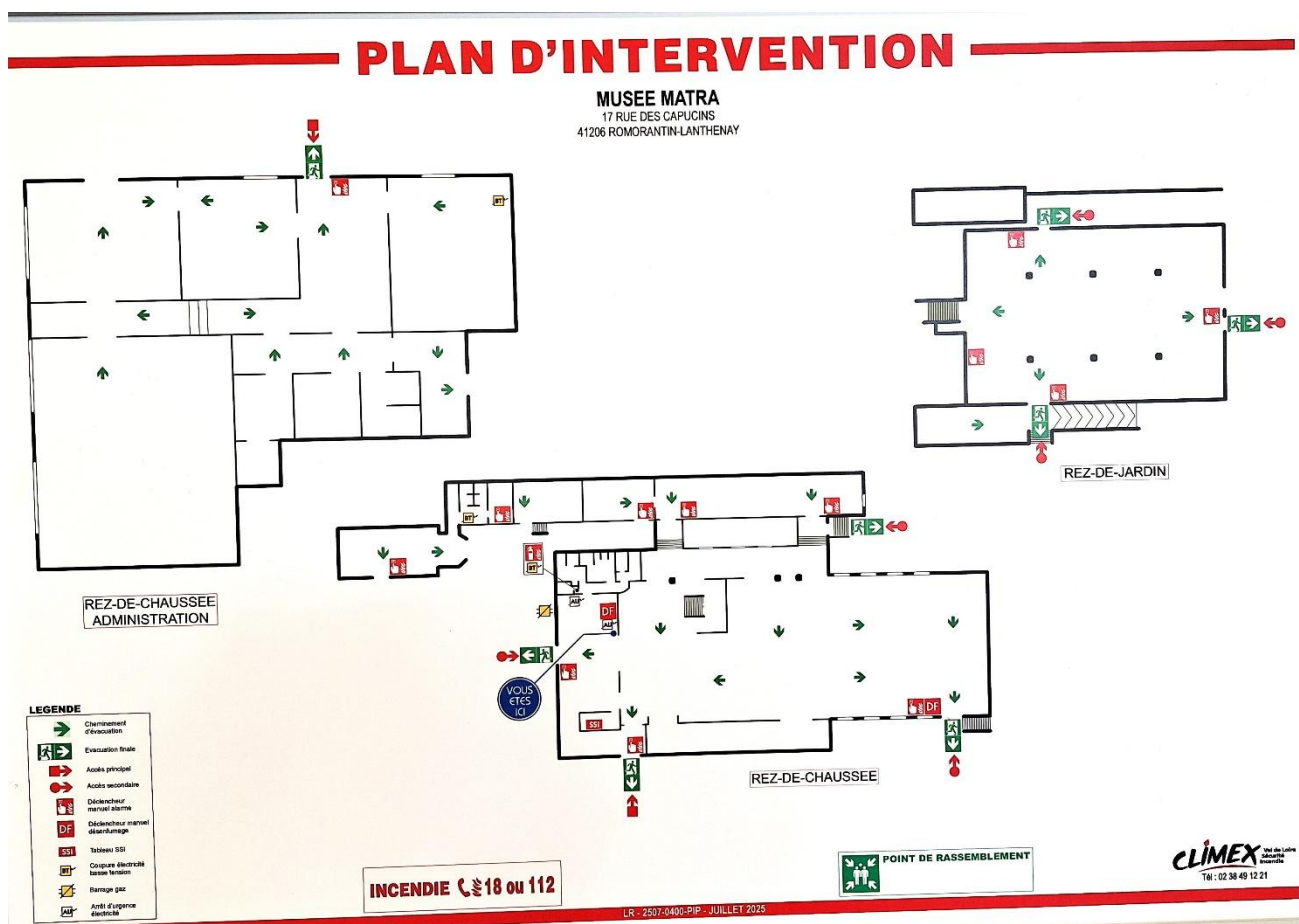
Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDFC, CFPSSA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

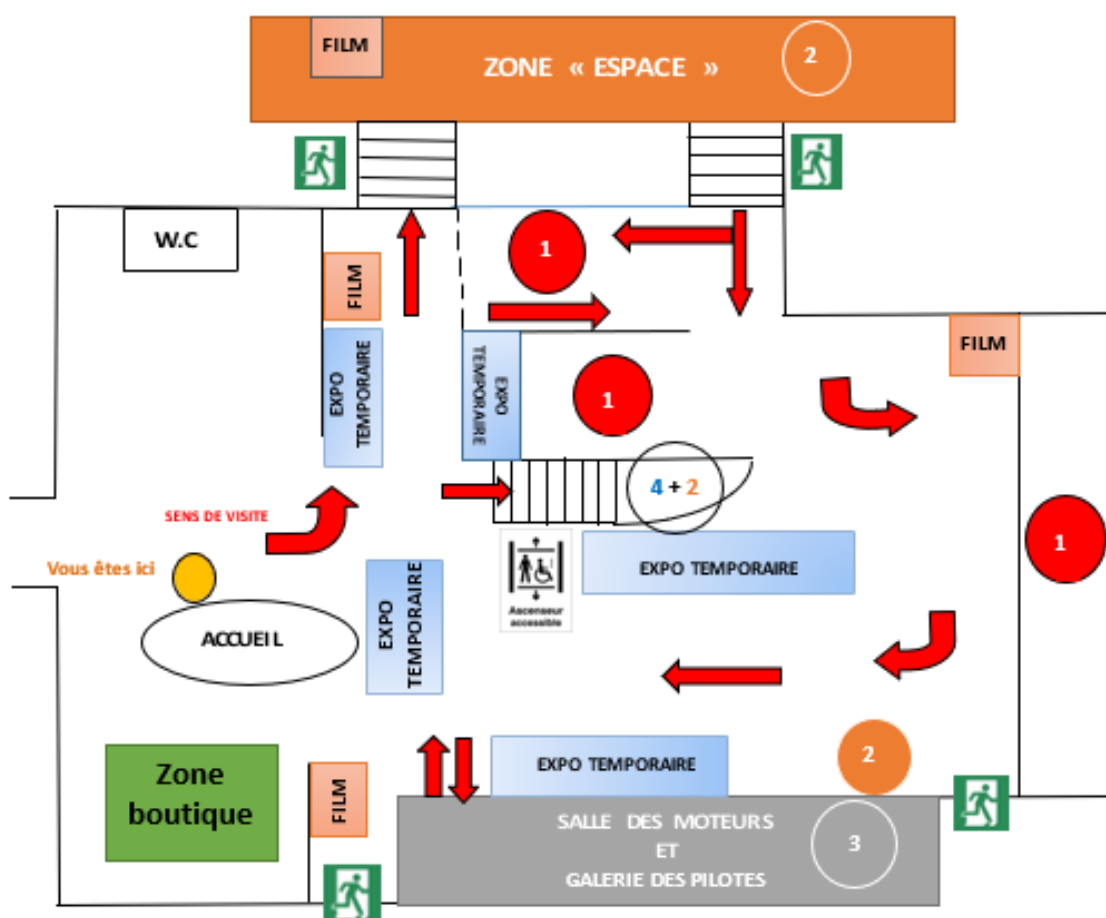
Conception - Réalisation : MITS-MCT/SG/SPSSI/ATI2/Benoît Cudelou

- ANNEXES

- Plaquette 'Bien accueillir les personnes handicapées' – version à télécharger gratuitement sur le lien suivant :
<https://www.info.gouv.fr/accessibilite/comprendre-les-handicaps-pour-ameliorer-laccessibilite/bien-accueillir-les-personnes-en-situation-de-handicap-le-guide>
- Plan d'évacuation des locaux

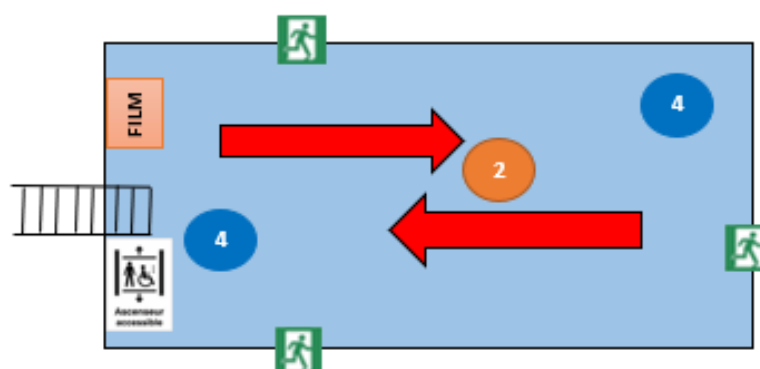


- Guide de visite du musée



1 - VÉHICULES DE COMPÉTITION **2 - VOITURES DE SÉRIE**

3 - SALLE MOTEURS ET GALERIE DES PILOTES



4 - SOUS – SOL : ESPACE INNOVATION ET VÉHICULES DE SÉRIE

- Charte du labellisé



Musée Espace Automobiles Matra
17 rue des Capucins
41200 Romorantin Lanthenay

Paris, le 22 février 2012

A l'attention de Mme Martine Vallon

Madame, Monsieur,

Votre structure a été labellisée Tourisme et Handicap en 2005. Au terme de ses cinq premières années de labellisation, votre organisme a donc été réévalué afin de contrôler sa conformité aux critères actuels du Label Tourisme et Handicap.

Après instruction de votre dossier transmis par l'instance régionale de mise en œuvre du label national « Tourisme & Handicap », nous avons le plaisir de vous annoncer que votre nouvelle labellisation a été validée pour 5 ans, selon la déclinaison suivante :

- Handicap moteur
- Handicap mental

Nous sommes très sensibles à votre démarche visant à favoriser l'accès au tourisme et aux loisirs des personnes handicapées, en facilitant d'accueil et l'accessibilité de votre site à cette clientèle, et nous vous en remercions. **La date de 1^{ère} labellisation est 2005, votre structure aurait dû être revisitée en 2010. Votre visite sera effectuée en 2015.**

Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne serez officiellement labellisé que lorsque vous aurez retourné un des deux exemplaires de la charte du labellisé signé à l'adresse suivante avant le 20 mai 2012.

Association Tourisme et Handicaps
43 rue Marx Dormoy
75018 Paris

Vous avez la possibilité de vous procurer **une version informatique du logo du label** afin de la faire figurer sur vos documents de communication. Pour cela, il faut vous adresser au correspondant du label de votre département.

Vous pouvez également **louer la plaque du logo du label** selon les formalités du bon de commande ci-joint. **Cette location n'est pas obligatoire mais largement recommandée pour favoriser la communication auprès de la clientèle handicapée.**

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.


Annette Masson
Présidente
Association Tourisme et Handicaps

Copie transmise à la DIRECCTE Centre

Association Tourisme & Handicaps
43, rue Marx Dormoy - 75018 Paris - Tél. : 01 44 11 10 41 - Fax : 01 45 55 99 60
www.tourisme-handicaps.org - email : tourisme.handicaps@club-internet.fr
Association régie par la loi 1901



Pour un tourisme équitable et accessible à tous
Label national d'accueil et d'accessibilité
“ Tourisme et Handicap ”

Charte du labellisé

1 - Préambule

La possibilité, pour les personnes en situation de handicap, d'accéder directement et personnellement aux loisirs et aux vacances constitue un droit fondamental. Ce droit est conditionné par l'accessibilité aux sites et équipements touristiques et par une information fiable et développée.

En référence à la charte nationale signée le 7 juillet 2000, par les principales organisations professionnelles du tourisme, la présente charte favorise l'exercice de ce droit en respectant les conditions d'accueil et d'accessibilité des sites et des équipements touristiques. Le titulaire de la marque "Tourisme & Handicap" s'engage à appliquer et respecter les principes de la charte.

2 - Engagements de la charte

Titre premier

Musée Espace Automobiles Matra – Mme Martine Vallon
17 rue des Capucins 41200 Romorantin Lanthenay
Téléphone : +33254945555 - Télécopie : +33254945556
Email : museematra@romorantin.fr
Site Internet : <http://www.romorantin.fr>

a obtenu, pour une durée de cinq ans, la marque "Tourisme & Handicap" par la mise en œuvre de moyens assurant un accueil de qualité et l'accessibilité pour les personnes handicapées (handicap moteur, handicap mental).

A ce titre, il s'engage à :

- afficher le logo en bonne place, de préférence à l'extérieur du site ou de l'équipement, et dans toutes les publications ou supports d'information assurant la promotion de l'offre touristique ;
- garantir une disponibilité optimale et durable des équipements et espaces adaptés à la clientèle handicapée, en toute période de l'année ;
- fournir sur simple demande une information descriptive, objective et fiable sur les caractéristiques de l'offre touristique adaptée et proposée à la clientèle, sans en oublier les limites ;
- favoriser la qualité de l'accueil par des actions de formation ou de sensibilisation adaptées de ses personnels ;
- maintenir, par un entretien régulier, les équipements et services qui ont permis l'obtention de la marque ;
- informer l'organisme gestionnaire de la marque de tout changement susceptible de modifier les conditions d'accueil et d'accessibilité ;
- inciter conjointement avec le gestionnaire de la marque, les autres partenaires locaux à promouvoir l'accessibilité de l'environnement extérieur de l'équipement ou de l'établissement dans une démarche de territoire touristique.

Le manquement aux principes énoncés dans le présent titre peut entraîner le retrait de la marque par l'instance nationale d'attribution.

Titre deux

L'instance régionale de concertation et d'attribution du label, s'engage à :

- donner au prestataire un exemplaire de la grille d'évaluation de l'accessibilité, base de données pour l'information claire et précise des clients handicapés ;
- tenir un inventaire permanent des sites labellisés ;
- œuvrer auprès des organismes territoriaux du tourisme pour intégrer l'information dans leurs documents de promotion ;
- aider le prestataire à engager une démarche partenariale avec les associations de consommateurs handicapés et les organismes publics concernés afin d'améliorer la qualité de son offre ;
- offrir un suivi et assister, le cas échéant, le prestataire dans sa recherche de financement pour améliorer son offre ;
- promouvoir l'accessibilité aux prestations des autres partenaires publics ou privés.

Musée Espace Automobile Matra
Mme Martine Vallon, Directrice

Dany Champfleut Directeur




Annette Masson
Présidente
Association Tourisme et Handicaps

Paris, le 22 février 2012



Association Tourisme et Handicaps – 43 rue Marx Dormoy – 75018 Paris
Téléphone : 01 44 11 10 41
Courriel : tourisme.handicaps@club-internet.fr

2/2

Affaire suivie par : Atout France - tourismeethandicap@atout-france.fr



DECISION DE LABELLISATION TOURISME & HANDICAP

À l'attention de Mme Sandra ROULET, représentant l'établissement
Musée Espace automobiles Matra, situé à 41200 ROMORANTIN-
LANTHENAY.

Conformément aux dispositions de l'arrêté relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label Tourisme & Handicap, Atout France a examiné la demande de labellisation et a décidé de labelliser votre établissement « Tourisme & Handicap » selon la déclinaison suivante :

- Handicap Auditif
- Handicap Mental
- Handicap Moteur

Rappel / Avertissement – Conformément à la réglementation relative au label « Tourisme & Handicap », le non-respect des critères de labellisation comme tout manquement au règlement d'usage de la marque associée au label sont des motifs de résiliation de la labellisation. Il vous appartient par conséquent de veiller au respect par votre établissement de la réglementation du label « Tourisme & Handicap », en ce inclus notamment le Règlement d'usage de la marque associée.

Le 18/04/26

Philippe MAUD'HUI

Directeur Observation, Qualité
et Développement durable